

Délibération 2023-083

Ressources Humaines – Délibération portant suppressions d'emplois

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 juillet 2023.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à Mme Isabelle GAYRAUD
M. MAUREL Cédric a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. Jean Louis RICHARD
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO

Conseillers absents

Mme LAVAL Carole
M. DEMETZ Gilbert
M. JILIBERT Jean-Michel
Mme SAUNIER Karine
M. BRAGAGNOLO Patrice
Mme FOLLEROT Danielle
M. MICHELOT Jean-Michel

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Exposé

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, le dernier tableau en date fait l'objet d'une mise à jour.

Les suppressions d'emplois sont consécutives à des modifications de situation administrative des agents, des emplois non remplacés dans des conditions identiques, ou correspondent à une mise en conformité du cadre réglementaire.

Aussi, il conviendrait de supprimer, à compter du 1er juin 2023, plusieurs emplois de la collectivité.

Il s'agit des emplois suivants :

- **3 postes en catégorie A :**
 - En filière administrative : 1 attaché et 1 attaché principal
 - En filière médico-sociale : 1 puéricultrice.
- **4 postes en catégorie B :**
 - En filière administrative : 1 rédacteur
 - En filière médico-sociale 1 auxiliaire de puéricultrice de classe normale ;
 - En filière technique : 1 technicien principal 1ère classe et 1 technicien principal 2ème classe ;
- **13 postes en catégorie C :**
 - En filière administrative : 1 adjoint administratif principal 1ère classe, 2 adjoints administratifs principal 2ème classe et 1 adjoint administratif ;
 - En filière sociale : 4 agents sociaux ;
 - En filière technique : 1 adjoint technique, 1 adjoint technique principal 1ère classe, 1 adjoint technique principal 2ème classe, 1 agent de maîtrise et 1 agent de maîtrise principal.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

- **D'adopter** les propositions de Monsieur le Président ;
- **De charger** Monsieur le Président de l'application des décisions prises.

Résultats du vote

Votants – 24 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le **21 JUL. 2023**



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.